

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION : 2016-12-14

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

LUBRIFIANTS GLISSE BOIS LAMAL 533450 - 533457

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit :

Nom du produit : LUBRIFIANTS GLISSE BOIS LAMAL

· Code du produit : 533450 - 533457

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes :

Lubrifiants .

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :



LEGALLAIS
7 Rue d'Atalante
Citis - 14200 Hérouville-Saint-Clair
France

Service chargé des renseignements :

Téléphone : 02.31.234.234

FAX : 02.31.239.239

www.legallais.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :

- **Physique :** Aérosol, catégorie 1.
Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Santé :** Irritation cutanée, catégorie 2
Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique catégorie 3
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Environnement :** Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2. Éléments d'étiquetage :

Étiquetage conformément au règlement (CE) No 1272/2008.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

Pictogrammes de danger :



- **Identificateur du produit :** Contient: des hydrocarbures
- **Mentions d'avertissement :** Danger.
- **Mentions de danger :**
 - H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
 - H229 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 - H315 : Provoque une irritation cutanée.
 - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
 - P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P261 : Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
 - P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 - P410/412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
 - P501-2 : Éliminer le contenu / récipient dans une décharge agréée.
- **Informations additionnelles sur les dangers :**
 - Contient des gaz à effet de serre.
 - HFC-134a la quantité, exprimée en poids et en équivalent CO₂, de gaz à effet de serre fluorés contenue dans le produit dépend du volume de l'emballage: voyez sur l'étiquette. PRP du mélange: voyez 12.6

2.3. Autres dangers :

Aucun.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1. Substances :

Non applicable.

3.2. Mélanges :

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS | EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|--|-------------------------|------------|-----------|-------|--|----------------------------|-------|
| pentane | 01-2119459286-30 | 109-66-0 | 203-692-4 | 25-50 | Flam. Liq. 2, Asp. Tox. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2 | H225,H304, H336,H411 | A |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | 01-2119484651-34 | 64742-49-0 | 931-254-9 | 25-50 | Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2 | H225,H315, H336,H304, H411 | B,P |

Règlement (CE) n° o
 SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

| Composants dangereux | Numéro d'enregistrement | N° CAS | EC-nr | w/w % | Classe et catégorie de danger | Mention de danger | Notes |
|-------------------------------|-------------------------|------------|------------|--------|-------------------------------|-------------------|-------|
| white mineral oil (petroleum) | 01-2119487078-27 | 8042- 47-5 | 232- 455-8 | 10- 25 | | | B |
| tetrafluoroethane | 01-2119459374-33 | 811-97- 2 | 212- 377-0 | 10- 25 | Press. Gas | H280 | B |
| CO2 | | 124-38- 9 | 204- 696-9 | 1-5 | Press. Gas | H280 | A,G |

Explication des notes :

- A : substances avec limite d'exposition européenne sur le lieu de travail
- B : substances avec limite d'exposition nationale sur le lieu de travail
- G : exemptés de l'obligation d'enregistrement conformément à l'article 2 (7) (a) du règlement REACH n° 1907/2006
- P : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (Einecs no 200- 753-7)

(* Explication des phrases: chapitre 16)

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours :

· Après inhalation :

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

· Après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

· Après contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 10 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Après ingestion :

En cas d'ingestion ne pas faire vomir à cause des risques d'aspiration dans les poumons.

Si il y a un doute, faire appel immédiatement à un médecin. Laisser à jeun.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

· Après inhalation :

L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements

· Après contact avec la peau :

Irritant pour la peau Symptômes: rougeur, douleur.

· Après contact avec les yeux :

Peut entraîner irritation. Symptômes: rougeur, douleur.

· Après ingestion :

Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie Symptômes: maux de gorge, douleurs abdominales, nausées, vomissements

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

· Informations générales :

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Si les symptômes persistent dans tous les cas consulter un médecin.

Règlement (CE) n o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction :

· Moyens d'extinction :

Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

Forme des produits de décomposition dangereux. CO,CO2.

HF peut se former en cas d'incendie

5.3. Conseils aux pompiers :

Refroidir le(s) récipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau. En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Supprimer les points d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas jeter les résidus à l'égout ou dans les rivières.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

6.4. Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations voir section 8.

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

L'équipement devra être mis à la terre

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.

Assurer une ventilation adéquate

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Laver à fond après l'usage

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Aérosol sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

Conserver hors de la portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Lubrifiants

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle :

Limite d'exposition :

| Composants dangereux | N°CAS | Méthode | |
|---|------------|---------|---|
| limites d'exposition professionnelle du CE: | | | |
| pentane | 109-66-0 | VME | 1000 ppm |
| CO2 | 124-38-9 | VME | 9000 mg/m3 |
| | | VLE | 1800 mg/m3 |
| limites d'exposition professionnelle nationales, België, Belgique, Belgien | | | |
| pentane | 109-66-0 | VME | 600 ppm |
| | | VLE | 750 ppm |
| CO2 | 124-38-9 | VME | 5000 ppm |
| | | VLE | 30000 ppm |
| white mineral oil (petroleum) | 8042-47-5 | VME | 5 mg/m ³ (brouillards de l'huile) |
| | | VLE | 10 mg/m ³ (brouillards de l'huile) |
| limites d'exposition professionnelle nationales, Schweiz, Svizzera, Suisse | | | |
| pentane | 109-66-0 | VME | 600 ppm |
| CO2 | 124-38-9 | VME | 5000 ppm |
| tetrafluoroethane | 811-97-2 | VME | 1000 ppm |
| naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | VME | 500 ppm |
| limites d'exposition professionnelle nationales, France | | | |
| pentane | 109-66-0 | VME | 3000 mg/m3 |
| CO2 | 124-38-9 | VME | 9000 mg/m3 |
| white mineral oil (petroleum) | 8042-47-5 | VME | 5 mg/m ³ (brouillards de l'huile) |
| | | VLE | 10 mg/m ³ (brouillards de l'huile) |
| naphta léger (pétrole), hydrotraité | 64742-49-0 | VME | 1000 mg/m3 |
| | | VLE | 1500 mg/m3 |

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

8.2. Contrôles de l'exposition :

- a) **Procédures d'ordre technique :**
Assurer une ventilation adéquate.
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
- b) **Protection individuelle :**
Prenez les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit. Assurer une ventilation adéquate.
- c) **Inhalation :**
En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.
- d) **Protection respiratoire recommandée :**
Masque antigaz contre les vapeurs organique (type AX).
- e) **La peau et les mains :**
Porter des gants
- f) **Gants recommandés :**
Nitrile
- g) **Les yeux :**
Porter des lunettes de protection hermétiques selon norme EN 166.
- h) **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**
Éviter le rejet dans l'environnement.
Recueillir le produit répandu.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| | |
|---|-----------------------------------|
| Aspect physique | Liquide sous pression. |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Solvant |
| pH | Non applicable |
| Point/intervalle d'ébullition | Non connu. |
| Point d'éclair | - 45 °C (en vase clos) |
| Vitesse d'évaporation | Non connu. |
| Limites d'explosion : limite supérieure | Non connu. |
| limite inférieure | Non connu. |
| Pression de vapeur | Non connu. |
| Densité relative | 0.675 g/cm ³ (à 20°C). |
| Hydrosolubilité | Insoluble dans l'eau |
| Auto-inflammabilité | > 200 °C |
| Viscosité | Non applicable. |

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

9.2. Autres informations :

Aucune information.

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité :

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

10.2. Stabilité chimique :

Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu

10.4. Conditions à éviter :

Eviter surchauffage.

10.5. Matières incompatibles :

Agent comburant fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux :

CO,CO2

HF peut se former en cas d'incendie.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles : exposition unique :**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles : exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables :

- **Inhalation :**
L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements.
- **Ingestion :**
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie.
- **Contact avec la peau :**
Irritant pour la peau
- **Contact avec les yeux :**
Peut entraîner irritation.

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition unique :**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles ? exposition répétée :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables :

- **Inhalation :**
L'inhalation de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements.
- **Ingestion :**
Ne pas faire vomir en cas d'ingestion. Risque de pneumonie
- **Contact avec la peau :**
Irritant pour la peau
- **Contact avec les yeux :**
Peut entraîner irritation.

Données toxicologiques :

| Composants dangereux | N°CAS | Méthode | |
|---|------------|-----------------|--------------|
| pentane | 109-66-0 | LD50 oral rat | > 5000 mg/kg |
| | | LD50 derm.rabit | > 3000 mg/kg |
| white mineral oil (petroleum) | 8042-47-5 | LD50 oral rat | > 5000 mg/kg |
| | | LC50 inhal.rat | > 5 mg/l |
| | | LD50 derm.rabit | > 2000 mg/kg |
| tetrafluoroethane | 811-97-2 | LC50 inhal.rat | 567000 ppm |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | 64742-49-0 | LD50 oral rat | > 5000 mg/kg |
| | | LC50 inhal.rat | > 20 mg/l |
| | | LD50 derm.rabit | > 3000 mg/kg |

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité :

Danger pour le milieu aquatique, chronique catégorie 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Composants dangereux | N°CAS | Méthode | |
|---|------------|--------------|-----------|
| tetrafluoroethane | 811-97-2 | LC50 poisson | 450 mg/l |
| | | EC50 daphnie | 980 mg/l |
| Hydrocarbures, C6, isoalcanes, < 5% n-hexane | 64742-49-0 | IC50 algues | 55 mg/l |
| | | LC50 poisson | > 1 mg/l |
| | | EC50 daphnie | 3.87 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité :

Pas de données expérimentales disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Pas de données expérimentales disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol :

Insoluble dans l'eau

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Pas de données expérimentales disponibles.

12.6. Autres effets néfastes :

PRP (potentiel de réchauffement planétaire): 285

(calculé conformément à l'annexe IV du Règlement(UE) No 517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés)

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Produit :

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

Emballage contaminé :

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU :

Numéro UN : 1950.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

Nom d'expédition : AEROSOLS (naphta, pentane)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Classe : 2.1

ADR/RID - Code de classification : 5F

Règlement (CE) n° o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

14.4. Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage : Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement :

ADR/RID - Dangereux pour l'environnement : Oui.

IMDG - Polluant marine : Polluant marin

IATA/ICAO - Dangereux pour l'environnement : Oui.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

ADR/RID - Code tunnel : (D)

IMDG - Ems : F-D, S-U.

IATA/ICAO - PAX : 203.

IATA/ICAO - CAO : 203.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

Non applicable.

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

La Fiche de Données de Sécurité est élaborée suivant les exigences Européennes actuelles.

Dir. 2013/10/UE, 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH)

Directive 99/45/CE

Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

| Données nationales | (FR) France |
|---|--|
| Maladies professionnelles: tableau n° : | Tableau n°36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse, Tableau n°84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

Pas de renseignements disponibles.

Règlement (CE) n o
SELON NORME : 1907/2006 Art.31

DATE D'IMPRESSION :

NUMÉRO DE VERSION : 1.0

DATE DE RÉVISION : 2016-12-14

SECTION 16 Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Explication des mentions de danger :

| | |
|---------------|---|
| H225 : | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H280 : | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 : | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 : | Provoque une irritation cutanée. |
| H336 : | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 : | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.